

Afrique du Nord

Environnement opérationnel

En 2005 et en 2006, les cinq États de l'Union du Maghreb arabe ont connu une forte augmentation des flux mixtes, composés de demandeurs d'asile et de migrants économiques originaires d'Afrique sub-saharienne qui traversent leurs territoires pour tenter de pénétrer en Europe.

Il est arrivé que des demandeurs d'asile, y compris des détenteurs de documents délivrés par l'UNHCR, soient victimes de mauvais traitements, voire expulsés. Une telle situation met en évidence la nécessité de renforcer le système de protection et de fournir davantage de ressources aux bureaux de l'UNHCR dans la région, de sorte que ceux-ci puissent offrir un appui plus conséquent aux structures locales gérant les questions d'asile.

Dans ce cadre, à la fin du premier semestre 2005, l'UNHCR a entrepris de mettre en œuvre une stratégie régionale visant à renforcer progressivement l'institution de l'asile en Afrique du Nord et à doter les pays de la région de moyens plus solides pour identifier les demandeurs d'asile et les réfugiés au sein des populations qui traversent l'Afrique du Nord pour rallier l'Europe. Le projet se poursuivra tout au long de l'année 2007.

Le Haut Commissariat continue de prodiguer une assistance essentielle aux réfugiés sahraouis hébergés dans des camps de la région de Tindouf, en Algérie, pour lesquels aucune solution ne semble s'esquisser. En coopération avec les parties concernées et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), l'UNHCR s'est attaché à mettre en œuvre le projet de mesures de rétablissement de la confiance lancé en 2004. À ce titre, en 2007, le Haut Commissariat continuera de faciliter la communication entre les réfugiés logés dans les camps et leurs proches demeurés au Sahara occidental, moyennant des visites familiales et des services téléphoniques.

Algérie

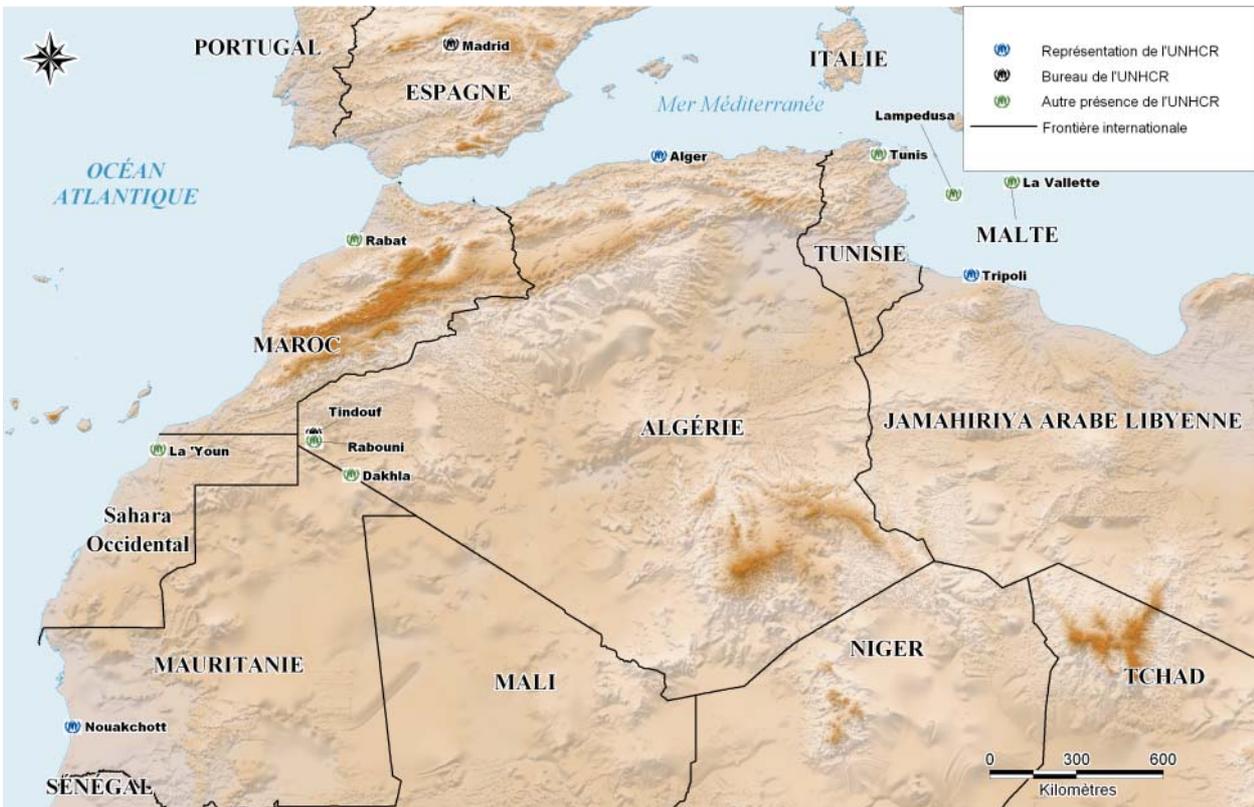
Jamahiriya arabe libyenne

Maroc

Mauritanie

Sahara occidental

Tunisie



Stratégie

Pour tenter d'améliorer la gestion de l'asile et d'aider les autorités nationales à gérer les flux migratoires, l'UNHCR a organisé une première réunion régionale à Nouakchott, en Mauritanie, en mai 2006. Un plan d'action en dix points pour l'Afrique du Nord, détaillant les activités à entreprendre à cet égard, a été dressé à cette occasion.

Le plan prévoit une stratégie à deux volets, qui doit permettre à l'UNHCR de renforcer l'asile et de coopérer avec des organisations partenaires, des gouvernements, des ONG et des groupes issus de la société civile afin de renforcer leur capacité à gérer les mouvements migratoires en tenant compte des questions de protection. Le document fixe également un cadre stratégique pour les opérations à mener dans la région dans un avenir proche. Le Haut Commissariat entend appliquer le plan en dix points à dater de 2007, en vue d'apporter des solutions régionales durables au problème des migrations.

L'intervention plus conséquente de l'UNHCR dans les questions d'asile en rapport avec les flux migratoires mixtes a déjà eu des effets positifs sur les populations touchées, ainsi que sur l'attitude des autorités. Il reste toutefois beaucoup à faire pour consolider l'action de l'UNHCR dans la région et lui permettre de veiller à ce que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en général soient traités avec humanité.

Contraintes

Pour parer aux difficultés croissantes que suscite, en matière d'asile, le phénomène des flux migratoires en

Afrique du Nord, l'UNHCR a revu ses opérations au Maroc et en Tunisie et renforcé ses capacités et ses ressources en Algérie, en Libye et en Mauritanie.

Grâce à des contributions récemment affectées aux opérations en Afrique du Nord, l'UNHCR a été en mesure de jouer un rôle de protection et d'assistance plus solide. Néanmoins, l'ampleur du problème est telle que le Haut Commissariat aura besoin de davantage d'effectifs et de ressources pour s'acquitter de ses obligations dans la sous-région.

Pour renforcer durablement son action de protection et d'assistance en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile mêlés à des flux massifs de migrants clandestins, l'UNHCR doit surmonter des difficultés considérables. Dans cette optique, il importera de forger des partenariats ambitieux ou de consolider ceux qui existent avec différentes institutions onusiennes et d'autres organisations, telles que l'OIM.

Opérations

En **Algérie**, le nombre total de réfugiés urbains avoisine toujours les 400 ; parmi eux, 150 réfugiés et 50 demandeurs d'asile bénéficieront d'une protection et d'une assistance. Cette aide essentielle permettra de répondre aux besoins en matière de vivres, de logements, de santé et d'éducation. Les réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain sont en majorité originaires de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Rwanda, de la Somalie, du Tchad et du Burundi. L'Algérie accueille en outre 4 000 réfugiés palestiniens, qui sont bien intégrés dans le pays et ne reçoivent aucune aide de l'UNHCR. Le bureau d'Alger continuera par ailleurs de prodiguer une

Les mesures de rétablissement de la confiance au Sahara occidental

Au titre de la Résolution 1282 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en 1999 et de résolutions successives, le projet conjoint UNHCR/MINURSO de mesures de rétablissement de la confiance a été lancé en mars 2004 et se poursuit à ce jour. Le projet prévoit l'organisation de visites familiales dans les deux sens et la mise en service de liaisons téléphoniques entre les communautés sahraouies logées dans les camps et celles qui résident dans les villes du territoire du Sahara occidental. Il vise également à réunir, à l'occasion de séminaires consacrés à diverses questions sans caractère politique, des personnalités importantes représentant la société civile, issues des communautés réfugiées et des communautés du Territoire.

Environ 2 500 individus ont bénéficié du programme de visites familiales depuis le lancement du projet en mars 2004 et la fin du mois de mai 2006. Ainsi, près de 1 300 réfugiés logés dans les camps de Tindouf ont rendu visite à leur famille dans plusieurs villes du Sahara occidental et 1210 Sahraouis sont venus voir leurs proches dans les camps. Le programme suscite un très vif intérêt, comme en témoigne le nombre d'inscrits, qui s'élève jusqu'à présent à 19 240. Les visites familiales ont été suspendues en mai 2006 en raison de difficultés liées au transport par avion mais ont repris en novembre 2006 et se poursuivront tout au long de l'année 2007.

Le service téléphonique mis en place dans les camps pour permettre aux réfugiés de communiquer régulièrement avec les membres de leur famille résidant au Sahara occidental a fonctionné sans à-coups. À la fin du mois d'août 2006, les réfugiés avaient passé plus de 56 000 appels à des parents vivant au Sahara occidental. Ces appels émanent le plus souvent de femmes. En raison des frais d'installation élevés, la liaison téléphonique prévue au camp de réfugiés de Dakhla ne fonctionne pas encore. Le service téléphonique devrait être assuré tout au long de l'année 2007.

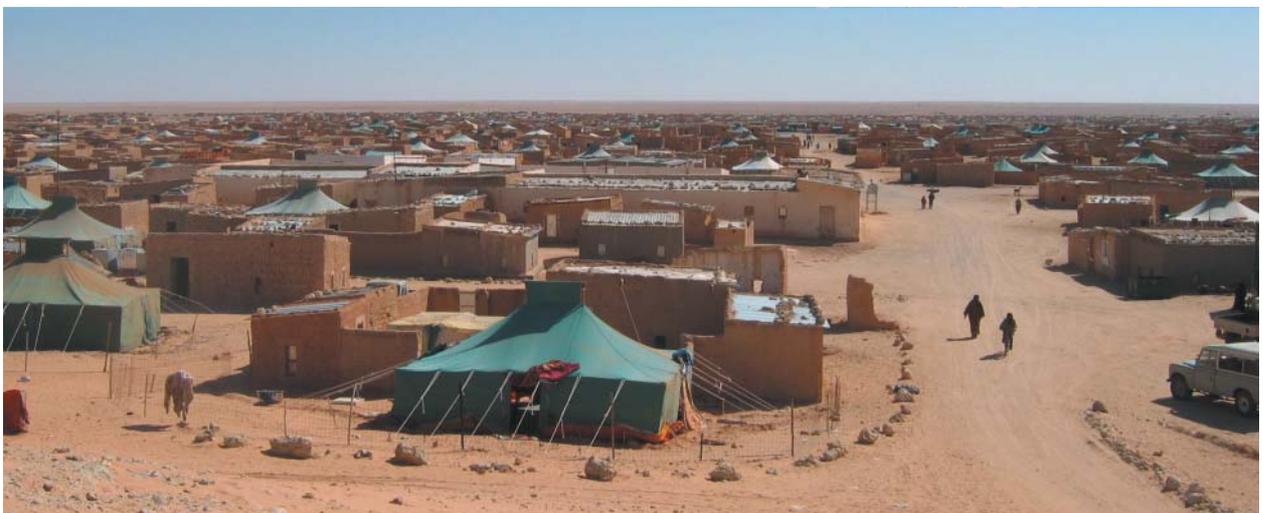
Les séminaires traitant de questions d'intérêt commun et destinés à réunir, dans une enceinte neutre, des membres éminents des communautés sahraouies vivant dans les camps de réfugiés ou au Sahara occidental devraient débiter prochainement. Plusieurs sujets et lieux de réunion ont été proposés aux parties. Si les premiers séminaires s'avèrent probants, il pourrait y en avoir d'autres en 2007. Les besoins pour le projet relatif aux mesures de rétablissement de la confiance au Sahara occidental seront présentés dans un appel supplémentaire séparé.

aide à 200 réfugiés maliens et nigériens vivant en milieu rural.

En attendant qu'une solution politique soit apportée au problème du Sahara occidental, l'UNHCR continuera d'offrir une assistance aux réfugiés sahraouis logés dans les camps de Tindouf. Le programme vise à améliorer les conditions de vie des réfugiés et à compléter l'aide dispensée par des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Pour satisfaire aux besoins essentiels, l'UNHCR mènera différentes activités, consistant notamment à fournir des aliments d'appoint, à distribuer du gaz pour la cuisine et à appuyer les services dans les secteurs de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement. Des programmes éducatifs et de formation professionnelle sont également

prévus. Enfin, le projet de mesures de rétablissement de la confiance se poursuivra en 2007 (voir encadré).

En **Jamahiriya arabe libyenne**, l'UNHCR continuera d'amplifier les activités destinées à renforcer l'autonomie des réfugiés avec l'appui de partenaires opérationnels locaux, tout en réduisant progressivement son programme d'assistance, lancé depuis longtemps. En 2007, les réfugiés bénéficieront comme précédemment de mécanismes de microfinancement des activités agricoles, de formations professionnelles et de stages d'apprentissage débouchant sur des emplois indépendants ou rémunérés. Ils seront notamment formés à l'entretien des installations électriques, à la mécanique automobile, à la couture et aux principes élémentaires de l'informatique. L'UNHCR a impliqué



Le camp de Smara, en Algérie, qui accueille des réfugiés sahraouis. UNHCR / J. Gagné

les comités de réfugiés dans la conception et l'organisation des activités, en veillant à ce que les besoins des femmes réfugiées soient adéquatement pris en compte.

Quelque 12 600 réfugiés et autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR sont inscrits auprès de la délégation : on dénombre environ 3 000 Somaliens, 9 000 Palestiniens et 600 ressortissants d'autres pays (Guinée, Tchad, Libéria et Sierra-Leone). En 2007, quelque 4 000 réfugiés continueront de bénéficier d'indemnités de subsistance de base, d'une aide au logement, d'une assistance médicale, d'un enseignement primaire et de services d'aide juridique. Le programme de rapatriement librement consenti en faveur des réfugiés originaires de la RDC, du Libéria, de la Sierra Leone et de la Somalie sera poursuivi.

En raison de son emplacement géographique stratégique, le **Maroc** est devenu un important pays de transit pour des milliers de migrants originaires d'Afrique subsaharienne et de pays aussi lointains que le Bangladesh et la Chine. À la suite des événements tragiques qui se sont déroulés dans les enclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla, l'UNHCR a renforcé sa présence à Rabat et s'est efforcé, avec des ressources minimales, de distinguer les réfugiés et les demandeurs d'asile des migrants économiques. Au début de l'année 2006, l'UNHCR avait enregistré plus de 2 000 demandeurs d'asile et 280 réfugiés au Maroc. En 2007, environ 330 personnes, figurant parmi les plus vulnérables, continueront de recevoir une assistance destinée à répondre à leurs besoins en matière de vivres, de logement,

de santé, d'éducation et de conseil juridique. Les activités génératrices de revenus destinées à favoriser l'autonomie des réfugiés seront soutenues. La délégation de Rabat continuera d'assurer la détermination du statut de réfugié.

En **Mauritanie**, les activités menées en 2007 viseront à renforcer les capacités d'asile et la gestion des flux migratoires à travers le pays. L'UNHCR s'emploiera à clarifier la procédure d'asile et à rechercher des solutions durables en partenariat avec les autorités et des ONG nationales. Le Haut Commissariat veillera également à ce que les lois adoptées soient diffusées, connues et adéquatement appliquées à l'échelon local ou régional. Il importera de renforcer les capacités de la délégation dans le pays afin de lui permettre d'appuyer plus efficacement le Service des migrations, récemment créé, et les ONG nationales.

La délégation honoraire en **Tunisie** continuera d'assurer la détermination du statut de réfugié à la place des pouvoirs publics, en veillant au respect des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. Elle poursuivra son action de promotion et de diffusion du droit des réfugiés. En 2007, environ 60 réfugiés et demandeurs d'asile bénéficieront d'une assistance, destinée à assurer la prise en charge de leurs besoins essentiels en matière d'alimentation, de logement, de soins médicaux et d'éducation. Au début de l'année 2006, la délégation de l'UNHCR avait enregistré près de 87 réfugiés et 26 demandeurs d'asile. Elle est également venue en aide à un petit nombre de Palestiniens (15).

Budget (dollars E.-U.)		
Pays	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Algérie	4 889 412	4 268 794
Jamahiriya arabe libyenne	1 096 200	984 270
Mauritanie	605 017	885 472
Maroc	535 609	983 475
Tunisie	358 859	358 096
Total	7 485 097	7 480 107

